

RAPPORT DE GESTION 2022



SERVICE DE DÉFENSE
INCENDIE ET SECOURS
RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

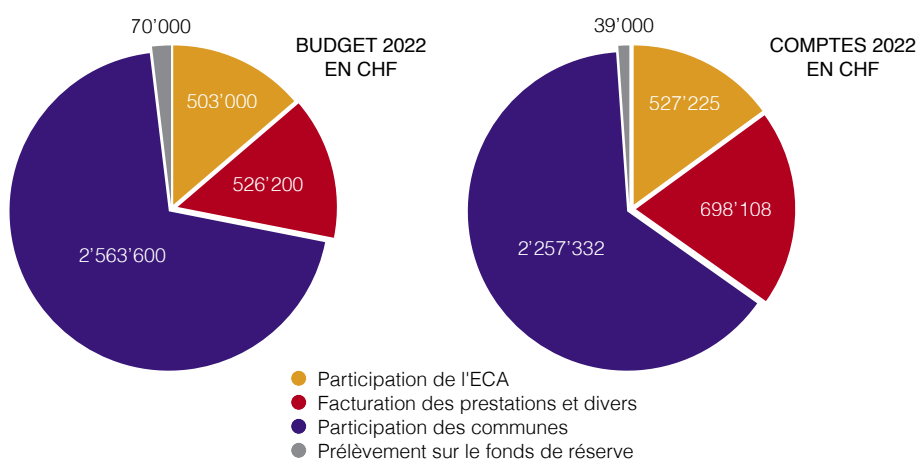
sdisnv.ch

QUELQUES CHIFFRES

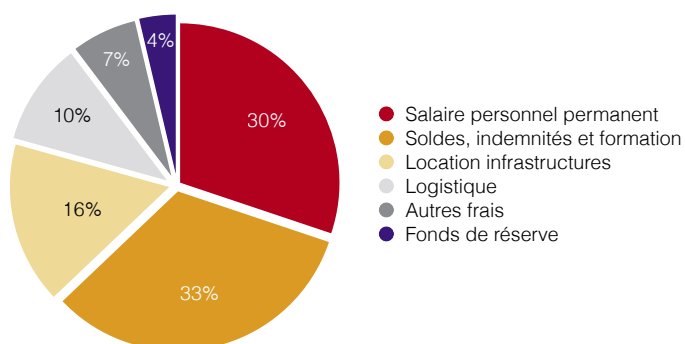
11.7 CENTIMES PAR JOUR ET PAR HABITANT
COÛT MOYEN DU SDIS SUPPORTÉ PAR LES COMMUNES

12% D'ÉCONOMIE DANS LES COMPTES POUR LA
PARTICIPATION DES COMMUNES PAR RAPPORT AU BUDGET

RÉPARTITION DES RECETTES



RÉPARTITION DES CHARGES



5'980 CHF DE SOLDE MOYENNE
D'UN MEMBRE DU DPS

1'234 CHF DE SOLDE MOYENNE
D'UN MEMBRE DU DAP

8. FINANCES, RAPPORT DE GESTION

8.1 FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

En tant qu'association de communes, le SDIS NV tient une comptabilité indépendante, soumise aux règles de la comptabilité communale¹. En ce sens, le SDIS ne peut lever des impôts et ses ressources sont ainsi limitées aux prestations facturées, à la participation financière de l'ECA et à la contribution des communes membres du SDIS NV.

Le budget, proposé par le Comité de direction (Codir) par le biais d'un préavis au Conseil intercommunal, doit être adopté par ce dernier au plus tard trois mois avant le début de l'exercice. Le Codir présente le budget en premier lieu à la Commission de gestion (Coge), qui établit son propre rapport à l'attention du Conseil intercommunal. Il convient de préciser que, depuis 2013, seul un budget de fonctionnement existe, puisqu'aucun crédit d'investissement n'est en cours pour le SDIS NV.

La Ville d'Yverdon-les-Bains a le mandat de gestion financière du SDIS NV en ce sens qu'elle procède aux écritures comptables et gère administrativement les comptes. La gestion des achats répond donc aux critères établis par la Ville d'Yverdon-les-Bains à l'attention de ses services. Les factures sont toutes signées par le secrétariat du SDIS, le Commandant et finalement le Président du Codir. Les achats de plus de CHF 5'000 font l'objet d'une validation préliminaire par le Président du Codir.

Les comptes sont en premier lieu examinés par la Coge, sur la base de tous les documents nécessaires fournis par le Codir. Le Codir établit également un rapport de gestion, comprenant les explications relatives aux comptes, examiné par la Coge. Les comptes et le rapport de gestion sont approuvés par le Conseil intercommunal sur préavis de la Coge et du Codir.

8.2 ANALYSE GLOBALE

Les dépenses présentent une économie globale de CHF 141'135 par rapport au budget, combinée à des revenus supérieurs à ceux budgétés (+ CHF 165'133, soit 15.0%, comparés à +19.4% en 2021 et +18.3% en 2020), cela a pour conséquence une économie de CHF 306'268 (11.9%) sur la facture aux communes membres de l'Association.

Il convient de souligner un début d'année 2022 sur un fond de fin de pandémie COVID-19. Si les activités n'ont pas subi d'effets aussi significatifs qu'en 2020 et 2021, certaines ont dû être annulées, comme le rapport annuel. Ainsi, il convient de garder cela à l'esprit dans l'analyse globale des comptes par rapport au budget selon le tableau en page suivante.

Seule une position accuse un dépassement de budget de plus de CHF 10'000, à savoir la position 315500 *entretien véhicules et matériel*. Ce dépassement est principalement dû à l'augmentation du prix du carburant et l'équipement d'un nouveau véhicule chef d'intervention. Il fait l'objet d'une analyse particulière à la section suivante.

D'autres positions présentent des excédents moins substantiels mais conséquents, telles que 312400 *achats et consommation de combustible* (CHF 9'301), 317000 *frais de réceptions et de manifestations* (CHF 4'239) et 318100 *frais de ports* (CHF 4'861).

Plusieurs économies substantielles ont pu être réalisées, notamment sur les positions 303000 *AVS-AI-AG-AC* (CHF 7'093), 306000 *indemnisation et remboursement de frais* (CHF 10'045), 312300 *électricité* (CHF 10'906), 314100 *charges d'entretien des bâtiments* (CHF 23'025) et 352100 *participation aux charges d'Yverdon-les-Bains* (CHF 83'264).

Concernant les revenus, outre la facturation de services à des tiers (+ CHF 163'511), les positions 435900 *ventes et prestations diverses* et 465100 *participation financière ECA* présentent un excédent de revenus de CHF 13'633 et CHF 24'225, respectivement.

¹ Art 125 LC et Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), RSV 175.31.1.

No	Position budgétaire	Budget [CHF]		Comptes [CHF]		Écart	%
		Charges	Revenus	Charges	Revenus		
300100	Rétributions des autorités	16'500		16'169		331	2%
301200	Salaires personnel occasionnel	2'000		0		2'000	100%
301300	Soldes	710'100		711'905		-1'805	0%
303000	AVS-AI-APG-AC	71'000		63'907		7'093	10%
305000	Assurances accidents personnel	1'600		1'231		369	23%
306000	Indemnisation et remboursement de frais	297'200		287'155		10'045	3%
309100	Frais de formation	92'300		90'257		2'043	2%
309900	Frais divers du personnel	48'000		43'901		4'099	9%
310900	Frais administratifs divers	28'300		28'502		-202	-1%
311100	Achats de mobilier, de machines et de logiciels	39'500		40'825		-1'325	-3%
311400	Achats de matériel et machines	26'500		28'488		-1'988	-8%
311500	Achats de véhicules	70'000		39'000		31'000	44%
311600	Achats habits et équipements	12'500		13'950		-1'450	-12%
312300	Électricité	35'000		24'094		10'906	31%
312400	Achats et consommation de combustible	37'000		46'301		-9'301	-25%
313300	Achats de produits de nettoyage et désinfection	9'000		9'230		-230	-3%
313700	Appareils et matériels destinés à la revente	6'000		3'937		2'063	34%
314100	Charges d'entretien des bâtiments	86'500		63'475		23'025	27%
315500	Entretien véhicules et matériel	78'500		92'717		-14'217	-18%
315600	Entretien d'équipement et de matériel spécialisés	2'000		1'729		271	14%
316100	Loyers et locations	580'200		577'923		2'277	0%
317000	Frais de réceptions et de manifestations	23'000		27'239		-4'239	-18%
318100	Frais de ports	6'500		11'361		-4'861	-75%
318200	Frais de téléphones et radios	11'000		6'589		4'411	40%
318300	Frais comptes bancaires et postaux	100		3'104		-3'004	-3004%
318500	Honoraires, frais d'expertises et cachets	5'000		6'559		-1'559	-31%
318600	Assurances	31'300		26'660		4'640	15%
318900	Prestations diverses de tiers	34'000		34'328		-328	-1%
330100	Perte sur débiteurs	2'000		4'193		-2'193	-110%
352100	Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	1'170'200		1'086'936		83'264	7%
381400	Attributions au fonds de réserve	130'000		130'000		0	0%
422100	Intérêts compte postal		0		24	-24	0%
427100	Produits des locations		124'000		118'720	5'280	4%
431900	Encaissement frais de rappels		0		20	-20	0%
435600	Facturation de services à des tiers		400'000		563'511	-163'511	-41%
435900	Ventes et prestations diverses		2'200		15'833	-13'633	-620%
452100	Participations des communes		2'563'600		2'257'332	-306'268	-12%
465100	Participation financière ECA		503'000		527'225	-24'225	-5%
481400	Prélèvements aux fonds de réserve		70'000		39'000	31'000	44%
TOTAL*		3'662'800	3'662'800	3'521'665	3'521'665	141'135	3.9%

*Pour une clarté de lecture, les sommes des comptes ont été arrondies à l'unité ce qui peut engendrer une différence d'une unité dans le total.



8.3 DÉPASSEMENTS DE PLUS DE CHF 10'000

315500 entretien véhicules et matériel

Le dépassement de CHF 14'217 (18%) s'explique par deux facteurs principaux :

- Tout d'abord, les frais de carburant, avec un dépassement de CHF 8'251 (23%), principalement en raison de l'augmentation des prix.
- En second lieu, l'équipement d'Ydon 101, nouveau véhicule chef d'intervention pour l'officier de ser-

vice régional, acquis fin 2021 d'occasion. Celui-ci a été équipé avec les compléments des moyens prioritaires et un caisson de rangement dans le coffre pour un total d'environ CHF 17'000.

L'addition de ces deux éléments excédant largement le dépassement constaté, il convient de noter que ce dernier reste raisonnable en raison des frais limités pour l'entretien du parc véhicules et du matériel.

8.4 AUTRES POSITIONS DÉPASSANT LE BUDGET ALLOUÉ²

312400 achats et consommation de combustible

Le dépassement de CHF 9'301 (25%) est dû pour moitié aux frais de chauffage de l'extension de caserne C1 Grandson (CHF 4'800). Ceux-ci n'avaient pas pu être inclus dans le budget 2022, le bail ayant été signé après la préparation de ce dernier.

Malgré une augmentation de 79% des tarifs de chauffage de la caserne G1-I Yverdon-les-Bains, le dépassement a été limité par le truchement des mesures d'économie de chauffage mises en place depuis quelques années, des mesures de baisse de chauffage en raison de la pénurie d'électricité et du début d'un hiver 2022-2023 relativement doux. Ainsi, c'est une baisse enregistrée de 30% de consommation pour la caserne G1-I et 15.8% pour la caserne G1-II.

Il convient de signaler qu'une partie des frais de chauffage de la caserne G1-II sont refacturés à la Ville pour son service de la signalisation (environ CHF 4'700) et viennent ainsi en recette sous la position 427100. En outre, un loyer perçu pour les locaux de chaufferie vient aussi alimenter cette même position (CHF 8'000).

Finalement, reste encore l'eau (total d'environ CHF 3'500) qui, pour une raison indéterminée, n'a jamais été inscrite au budget jusqu'à présent. Ceci sera corrigé dans l'édition 2024.

317000 frais de réceptions et de manifestations

Cette position accuse un dépassement de CHF 4'239 soit 18%. Celui-ci est dû aux dépenses engendrées dans le cadre de la Revue, notamment du fait que, contrairement à 2017, chaque item a été placé dans cette position budgétaire afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble. Ceci permettra de mieux budgéter la prochaine Revue.

3181000 frais de ports

Cette position accuse un dépassement de CHF 4'861 en absolu, mais représentant tout de même 75% du budget initial. Il est expliqué en partie par l'envoi des 8'683 courriers personnalisés dans le cadre de la campagne de recrutement NUOVO '23, ce qui représente CHF 5'303.65. En outre, les nouveaux frais de maintenance de l'affranchisseuse, et l'envoi d'une attention à tous les membres du SDIS en fin d'année, notamment par suite de l'annulation du rapport annuel, ont aussi contribué à ce dépassement.

318300 frais comptes bancaires et postaux

Les conditions de PostFinance, entrées en vigueur le 01.07.2021 et concernant le compte courant du SDIS engendrent des intérêts négatifs sur les avoirs en compte, expliquent à elles-seules ce dépassement de CHF 3'004 et du même nombre relatif. Pour rappel, début 2022, le SDIS a entamé les démarches pour changer d'établissement bancaire et éviter ainsi les intérêts négatifs. Alors que ce processus était à bout touchant, PostFinance a informé qu'elle cessait les intérêts négatifs au 30.09.2022 en raison de l'évolution favorable du marché financier. Ainsi, il a été décidé de renoncer à changer d'établissement bancaire.

330100 pertes sur débiteurs

Le dépassement de CHF 2'193 est expliqué par quatre factures faisant suite à des interventions, qui ont fait l'objet d'abandon de procédure pour un montant total de CHF 4'192.40, dont deux ont débouché sur des actes de défaut de biens.

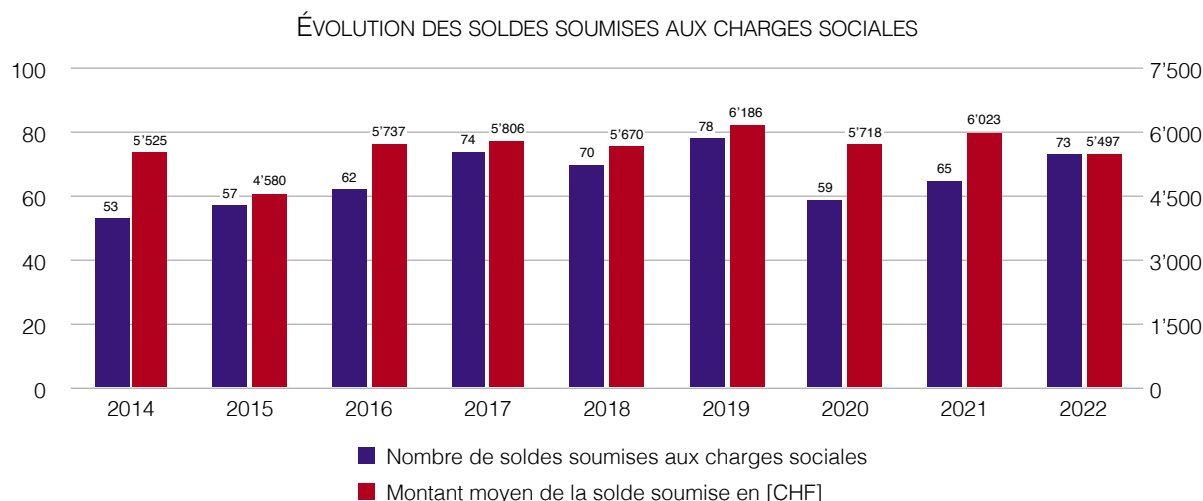
² Seuls les dépassements de plus de CHF 2'000 et de 10% de la position budgétaire concernée sont adressés.

8.5 POSITIONS AYANT GÉNÉRÉ UNE ÉCONOMIE³

303000 AVS-AI-APG-AC

Si aucun dépassement n'était attendu en 2022, l'économie réalisée de CHF 7'093, soit 10%, est plus généreuse qu'initialement envisagée. Pour rappel, les charges sociales⁴ font l'objet d'une analyse particulière depuis 2016. En 2022, la solde moyenne soumise à charges

sociales a diminué de 8.7% par rapport à 2021, la plus basse depuis 2016. Le nombre de soldes soumises aux charges sociales a quant à lui augmenté de 12.3% par rapport à 2021, mais reste légèrement inférieur à celui de 2019 et 2018, comme indiqué dans le graphique suivant:



La baisse de la solde moyenne soumise à charges sociales et l'augmentation du nombre de soldes soumises doivent être prises comme un signe quelque peu réjouissant: cela signifie que la charge de travail totale des personnes les plus sollicitées au sein du SDIS se dilue sur un plus grand nombre de personnes. En conséquence et de manière générale, la charge diminue sur les personnes les plus sollicitées. Cette tendance, même si elle est faible, doit être maintenue, voire renforcée, de façon à soulager les personnes les plus sollicitées.

La masse des soldes soumises à charges sociales – *i.e.* la masse de travail globale effectuée par les personnes les plus sollicitées – a, quant à elle, légèrement augmenté de 2.5% et reste largement inférieure à celle de 2019 (voir tableau ci-après). Il convient toutefois de noter que la proportion de la masse des soldes soumises aux charges sociales – *i.e.* la charge de travail reposant

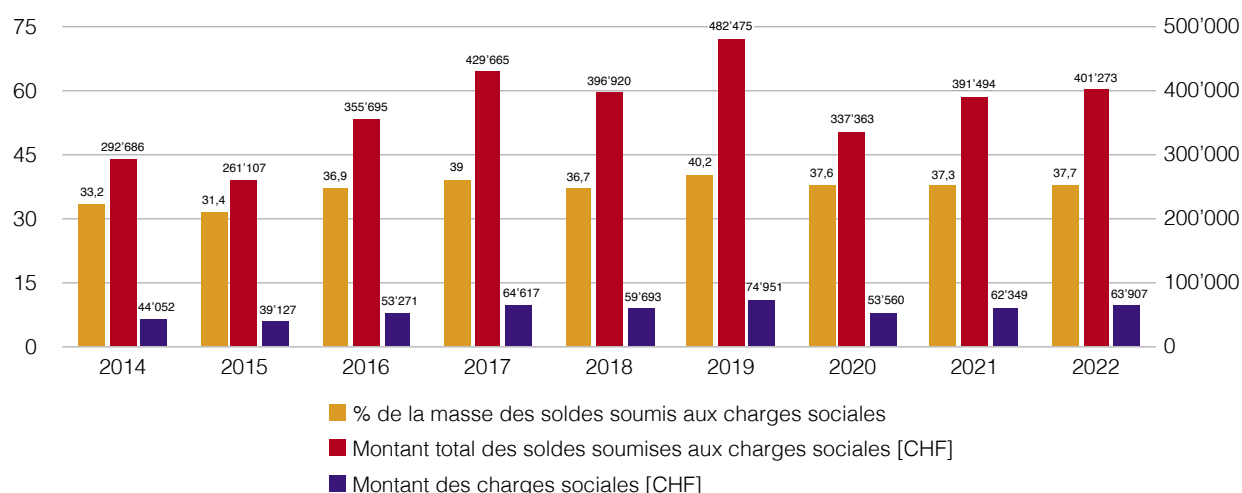
sur les personnes les plus sollicitées par rapport à la charge globale – reste relativement stable (37.7%).

L'économie constatée en 2022 s'explique donc par le fait que le niveau des soldes n'est toujours pas revenu à celui de 2019: le nombre global d'heures soldées est inférieur de 13.7% (34'850 en 2022 vs. 40'388 en 2019). Si le début de l'année sous l'égide du COVID-19 a potentiellement permis quelques économies, l'engagement d'un permanent supplémentaire en 2021 fait aussi une différence dans les heures administratives soldées (-34.6% par rapport à 2019). En outre, les heures d'intervention sont aussi moindres par rapport à 2019 (-4.7%) de même que les heures de formation (-14%). Dès lors, si 2022 constitue une année en pente remontante depuis la crise pandémique de 2020, la remontée n'est pas aussi abrupte qu'initialement pensée. Ceci outre le fait qu'une Revue quinquennale a été tenue en 2022 (comptant pour plus de 1'400 heures).

³ Seules les économies de plus de CHF 2'000 et de 10% ou de plus de CHF 10'000 de la position budgétaire concernée sont abordées.

⁴ Le sapeur est soumis aux charges sociales lorsque sa solde, au sens de l'administration cantonale des impôts (ACI) – terme ne correspondant pas au terme solde utilisé par le SDIS – dépasse CHF 5'000.

ÉVOLUTION DES CHARGES SOCIALES



Peut-être finalement que le niveau de 2019 ne constitue pas une nouvelle ligne de base établie, mais une année d'exception. Si tel est le cas, on ne peut que se réjouir de rester sous le niveau de 2019, car ceci indique une certaine stabilisation de la charge de travail des cadres et des autres personnes fortement sollicitées, hypothèse qui serait corroborée par l'analyse précédente de la solde moyenne soumise à charges sociales.

Comme déjà signalé dans les rapports des années précédentes, le montant total des charges sociales ne peut être déterminé qu'une fois les comptes bouclés, l'outil de gestion à disposition ne pouvant fournir la moindre projection. Si l'hypothèse émise dans le paragraphe précédent s'avère exacte, un plateau serait atteint au niveau des soldes et donc des charges sociales. Le budget 2023 prévoyant une diminution de CHF 7'000 dans cette position, aucun dépassement significatif ne serait donc envisagé en 2023.

306000 indemnités et remboursement de frais

Une économie de 3% est réalisée dans cette position, pour un montant de CHF 10'045. Les vacances de personnel, tant au niveau des permanents (engagement d'un permanent à partir de juillet uniquement), des chefs d'intervention de tournus pour les sites B1 et B2, et des intervenants des sections nuit pour le site G1 expliquent cette économie faible par rapport à l'ensemble de la position.

311500 achats de véhicules

L'acquisition d'un véhicule de type minibus était inscrite au budget 2022 pour un montant de CHF 70'000, entièrement compensée par un prélèvement sur le fonds de renouvellement des véhicules du même montant. Avec la volonté d'un comportement écoresponsable, le choix du véhicule s'est porté sur un modèle électrique. Toutefois, en cours d'année, il a fallu admettre que le marché n'est pas suffisamment développé dans ce domaine

pour procéder à une telle acquisition. Dès lors, le Comité de direction a été informé du report de cet achat pour une année ultérieure.

De manière concomitante, un défaut technique a frappé le véhicule chef d'intervention (VCI) Ydon 102 au mois de mars. L'avarie est telle qu'il n'a malheureusement pas été possible d'en déterminer la cause et le véhicule a été déclaré en dégat total en décembre 2022. Dès lors, profitant de la non-utilisation de la somme prévue dans cette position budgétaire – l'acquisition d'un nouveau VCI étant absolument nécessaire pour garantir la marche du service – un Volvo XC60 d'occasion a été acquis fin 2022 pour la somme de CHF 39'000. La même somme étant débitée du fonds de renouvellement, l'opération budgétaire est neutre et l'économie de CHF 31'000 est annulée par une recette inférieure de CHF 31'000 que celle budgétée sous *481400 prélèvements aux fonds de réserve*.

312300 électricité

L'économie de CHF 10'906 (34%) dans cette position budgétaire est le résultat d'une surestimation des coûts de la consommation électrique de l'extension G1 et des efforts consentis depuis plusieurs années pour économiser le courant, boostés par les mesures d'urgence prises dans le cadre de la pénurie d'électricité.

Cette économie n'est pas une surprise, elle était anticipée dans le rapport de gestion de l'année dernière. Si la tendance et les efforts se poursuivent, une légère économie est encore attendue dans le cadre des comptes 2023, du fait que le budget a été revu à la baisse de CHF 6'000.

313700 appareils et matériels destinés à la revente

L'économie de CHF 2'063 (34%) dans cette position budgétaire provient du fait que relativement peu d'objets de merchandising ont été acquis dans le cadre de

la Revue '22 et qu'une partie d'entre eux ont été comptabilisés sous la position 317000 *frais de réceptions et de manifestations*.

314100 charges d'entretien des bâtiments

Cette position accuse une économie substantielle de 27% (CHF 23'025), expliquée par divers éléments :

- Le fait que le bouclage de la construction de la caserne G1-II Yverdon-les-Bains s'est poursuivi en 2022 avec des extensions de garantie. Dès lors, tous les contrats d'entretien n'ont pas été contractés à ce jour, réalisant ainsi une économie d'environ CHF 6'000 sur le budget.
- Le remplacement budgété (CHF 10'000) de la centrale de gestion des feux de circulation n'a pas été fait. Ceci nécessite une coordination avec le Service de la sécurité publique, ce qui n'a malheureusement pas trouvé d'issue positive fin 2022. Le projet se poursuit donc en 2023.
- Des économies ont été réalisées sur les sommes initialement prévues pour les aménagements de la caserne C1.
- Peu de frais ont été engagés pour les divers et imprévus.

318200 frais de téléphones et radios

L'économie de CHF 4'411, soit 40%, provient pour moitié des frais de téléphonie mobile (environ CHF 2'000) et pour l'autre moitié de l'absence de renouvellement de téléphone mobile en 2022

318600 assurances

Deux éléments expliquent l'économie de 15% (CHF 4'640) dans les contrats d'assurance :

- le rabais exceptionnel de l'ECA sur les primes immobilières
- le contrat flotte véhicules qui s'est révélé plus économique qu'initialement planifié. Le fait de ne pas acheter un nouveau véhicule minibus contribue à cet état de fait.

Concernant le dernier point, il convient de relever que le contrat flotte véhicules venait à échéance fin 2022 et qu'aucune assurance n'a accepté de reprendre le contrat en raison de la sinistralité des dernières années. Ainsi, le contrat s'est renouvelé tacitement pour une année. Il n'est toutefois pas à exclure une augmentation massive de cette position dans une année.

352100 participation aux charges d'Yverdon-les-Bains

Cette économie substantielle en chiffres absolus (CHF 83'264), mais moindre en chiffres relatifs (7%), est due à un engagement plus tardif que budgété du nouveau Chef logistique (depuis juillet 2022), le remboursement par la caisse de pension d'une partie du salaire d'un permanent en arrêt maladie depuis le mois de mai 2022 et une légère diminution du taux d'un permanent pour le SDIS en faveur de la Ville d'Yverdon-les-Bains afin de pallier l'absence de l'inspecteur de la police du feu. Cette position présente donc une économie, malgré l'engagement de deux contrats à durée déterminée en fin d'année (à partir de septembre et octobre respectivement) afin de compenser les absences.

8.6 REVENUS

435600 facturation de services à des tiers

Un excédent de CHF 163'511 (41%) a été réalisé sur cette position, résultat notamment du nombre d'interventions, en augmentation massive par rapport à 2021 (+ 21%). Même si le nombre d'heures a diminué par rapport à 2021 (pour rappel, une année historique avec l'événement DILUVIO '21) avec 7'378 heures, en l'absence de véritable événement multiple, 2022 reste une année très intense.

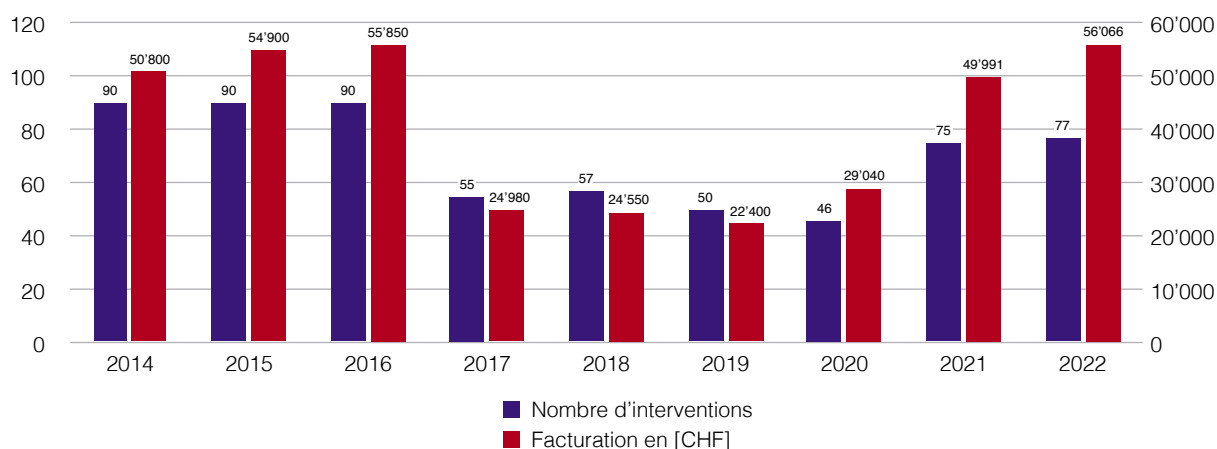
En 2022, 81.5% des interventions ont fait l'objet soit d'une facturation par le SDIS (27.8%), soit d'une prise en charge (partiellement ou totalement) par l'ECA (27.0%) ou la DGE (26.8%). Ainsi, moins d'une intervention sur cinq est entièrement à la charge du SDIS.

Concernant les heures d'intervention⁵, 65.0% des heures d'intervention sont prises en charge par l'ECA ou la DGE et 31.7% sont facturables par le SDIS, laissant ainsi uniquement 3.3% des heures à charge du SDIS. Selon les chiffres internes au SDIS, ce taux serait un peu plus de la moitié (1.9%) de celui annoncé par l'ECA (en comparaison au double en ce qui concerne l'année dernière).

Concernant les alarmes automatiques, sujet traité en détail depuis le rapport 2017 suite à l'application systématique de la procédure de levée de doute, le nombre d'alarmes est resté stable (+2) par rapport à 2021, comme le révèle le tableau ci-après :

⁵ Source : Rapport administratif des commandants, ECA, 16.01.2023

ÉVOLUTION DES INTERVENTIONS ALARME AUTOMATIQUE



Sur les 77 alarmes automatiques, 53 ont fait l'objet d'une facturation selon la LSDIS⁶ à un tarif de CHF 1'000. Vingt-quatre interventions ont fait l'objet d'une annulation avant le départ et ont donc été prises en charge par l'ECA pour un montant variant de CHF 60 à 304. Ces 31% d'alarmes annulées constituent un problème majeur au SDIS. En effet, il s'agit d'alarmes pour lesquelles le personnel a déjà quitté son emploi, est en route, lorsque l'annulation arrive. En outre, les frais remboursés par l'ECA ne couvrent pas les dépenses du SDIS, que ce soit en termes de soldes ou de travail administratif. Si ce taux est en diminution par rapport à 2021 (39%), il reste trop élevé, contribue fortement à la démotivation du personnel et engendre un coût à charge du SDIS. En mai 2022, l'ECA a été sensibilisée à ces éléments, et une proposition de solution est attendue.

La participation du personnel permanent comme chefs de classe, formateurs ou encore responsables matériel aux cours cantonaux a permis d'encaisser un montant d'environ CHF 5'455.65 de la part de l'ECA.

Finalement, la question de l'éventuel assujettissement du SDIS à la TVA a été évaluée sur la base des chiffres 2022, du catalogue des prestations soumises à la TVA produit par l'ECA en date du 23.06.2017 et de critères estimés par le SDIS. Selon certains de ces critères, le montant dépasserait les CHF 100'000 en 2022. Une demande de prise de position, en fonction des différentes prestations effectuées par le SDIS, a été envoyée à l'Administration fédérale des contributions (AFC) en date du 28.07.2022 et des précisions apportées le

27.09.2022. Le SDIS est donc en attente de la position formelle de l'AFC afin de pouvoir déterminer avec précision quelle(s) prestation(s) est assujettie et déterminer le montant exact.

435'900 ventes et prestations diverses

Cette recette extraordinaire, dépassant de CHF 13'633 (620%) le montant budgété, vient du remboursement de cours de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers annulés en raison du COVID (environ CHF 6'000), de remboursement des billets d'avion pour Interschutz '21 annulés pour les mêmes raisons (environ CHF 1'000) et le remboursement de bons offerts aux membres du SDIS fin 2020 suite aux efforts consentis pendant la pandémie, non-utilisés.

465'100 participation financière ECA

Cette recette supplémentaire de CHF 24'225 (5%) provient du remboursement du logiciel Mir (payé sous position 311100 achats de mobilier, de machines et de logiciels) qui n'avait pas pu être intégré dans le budget 2022 ainsi que des remboursements de cours. Concernant ces derniers, il convient de rappeler qu'au moment de l'élaboration des budgets, le nombre et la nature des cours ECA pionniers, ABC et OFSI n'étant pas connus, il est renoncé à budgéter le montant total des soldes sous 301300 soldes et seuls les CHF 20 de dépenses supplémentaires par rapport au remboursement obtenu de l'ECA sont comptabilisés.

⁶ Loi du 2 mars 2010 sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS), RSV 963.15, état au 01.02.2020.



8.7 ANALYSE DES SOLDES

301300 soldes

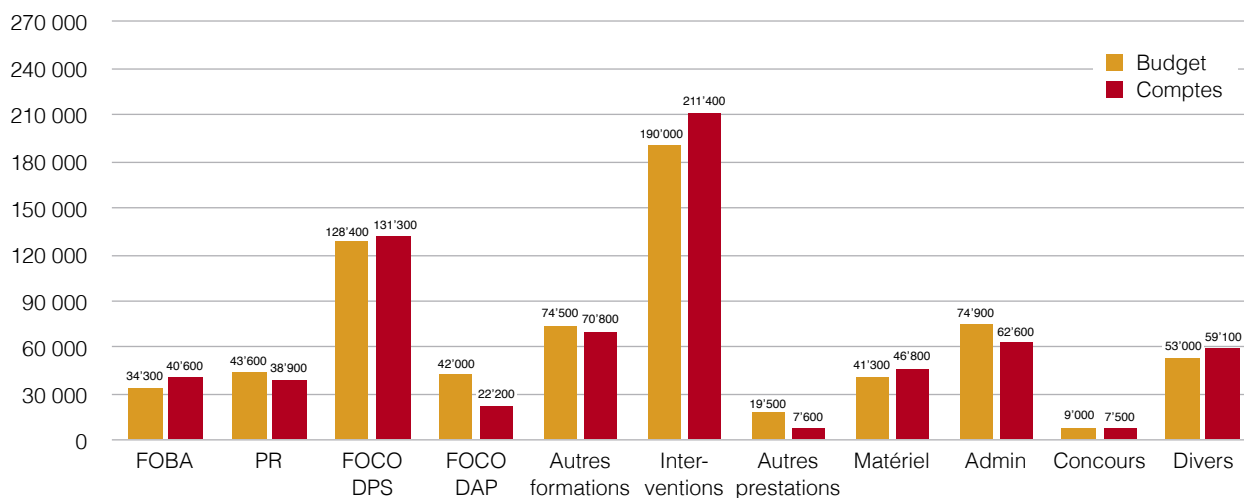
Si la position des soldes rentre parfaitement dans le cadre budgétaire, il est toujours pertinent de l'analyser en détail du fait qu'il s'agit de la seconde position la plus importante et qu'elle fait régulièrement l'objet de variations significatives.

- En ce qui concerne les position formations, celles-ci ne présentent pas de déviations significatives en ce sens que les différences sont minimales, exception faite de la formation continue DAP qui représente la moitié du budget. Si la présence aux exercices DAP est excellente avec un taux global de plus de 89%, le nombre de membres du DAP a quelque peu diminué. En outre, il a été remarqué qu'un nombre non-négligeable d'heures de formation continue DAP étaient ventilées dans d'autres domaines de formation. Ceci a fait l'objet d'une correction (voir dernier paragraphe). En ce qui concerne la formation de base, une augmentation du nombre d'exercices et une intensification des préparations et débriefings des exercices ont généré l'augmentation constatée dans les comptes.
- En ce qui concerne les soldes pour intervention, celles-ci se situent environ 11% au-dessus du budget, en raison du nombre élevé d'interventions présenté précédemment.
- La position « autres prestations » reflète le peu d'utilisations particulières de sapeurs-pompiers.
- Au niveau des heures matériel, celles-ci ont légèrement dépassé le budget (environ 13%) sans qu'il y ait d'événements particuliers à signaler.

- Les heures administratives ont pu être diminuées (environ 16%), vraisemblablement suite à l'engagement du nouveau permanent dans la fonction de Chef formation et de l'engagement du nouveau Chef logistique depuis le mois de juillet.

- Finalement, la position « divers » présente un dépassement d'environ 12%. À cet effet, il convient de préciser que budgétairement, cette position est constituée des soldes prévues pour la Revue, le rapport annuel et les représentations diverses. L'application pratique est toutefois toute autre et cette position est aussi utilisée comme position fourre-tout pour ce qui n'entre pas dans les autres catégories de soldes. Ainsi, si le budget des heures dévolues à la Revue est largement respecté et que le rapport annuel n'a pas eu lieu, la somme dédiée aux représentations dépasse de plus de CHF 9'000. Ce dépassement est principalement dû à la participation non-budgétée du SDIS au Comptoir Nord vaudois sur invitation de l'ECA, aux inaugurations de l'extension de caserne C1, de véhicules et à la participation à Interschutz. Sont aussi comptées dans cette position, les soldes pour le recrutement NUOVO et les diverses séances survenues durant l'année. Il sied ici de préciser qu'une nouvelle catégorisation des heures de soldes a été mise en place dès le 01.01.2023 afin de mieux affiner la comparaison budget-comptes et améliorer ainsi la transparence.

COMPARAISON BUDGET-COMPTES DES MONTANTS DES SOLDES



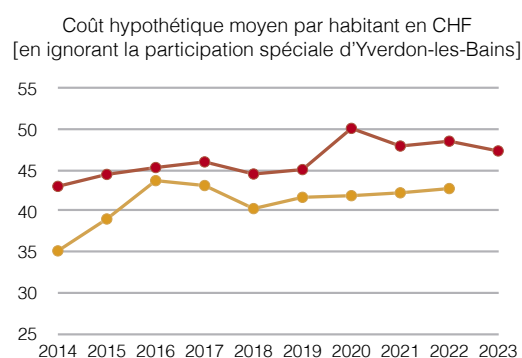
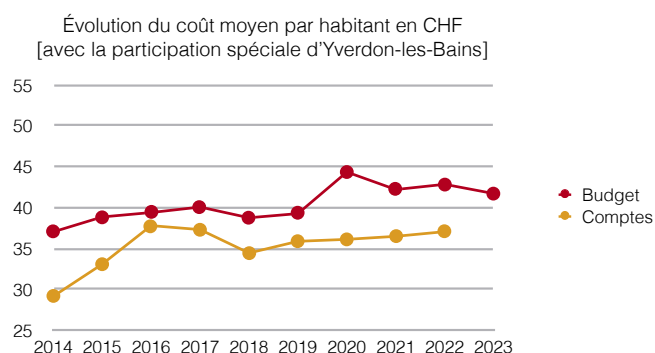
8.8 RÉPARTITION DES COÛTS PAR COMMUNE

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (base: 31.12.2020, source: Canton de Vaud) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (base 31.12.2020, source: ECA). Pour les membres de l'Association, la Ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant.

Le tableau en page suivante présente le coût par habitant pour chaque commune membre. Toutes les valeurs sont mentionnées en CHF. Ce coût s'étend de CHF 36.54 à 41.69 (46.51 pour la Ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La valeur se situe donc largement en-dessous des montants budgétés (CHF 42.26 à 48.21 par habitant, soit environ 13.5% d'économie).

Une demande d'acompte comptant pour 80% du budget a été faite aux communes membres en date du 04.11.2022. Le complément pour le bouclage des comptes a été facturé en date du 24.01.2023. Les factures ont été arrondies à CHF 0.05, et l'arrondi final s'est fait sur la facture de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution du coût par habitant depuis 2014. Il convient de relever que la comparaison est pertinente à partir de 2015, année où l'Association était complète et toutes ses charges prises en considération. Le graphique de droite indique les coûts qui seraient imputés aux communes en l'absence de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant de la Ville d'Yverdon-les-Bains.



Si l'année 2022 affichait un budget légèrement supérieur à celui de 2021 (moyenne harmonique⁷ de CHF 42.82 par habitant vs 42.18), par le truchement des dépenses et des recettes, des économies substantielles permettent d'afficher des comptes à CHF 37.03 en moyenne soit une diminution similaire à celle observée en 2021 (CHF 36.46).

Ainsi durant les cinq dernières années, le coût d'exploitation du SDIS à charge des communes se situe en moyenne à CHF 35.97 par habitant avec des écarts à $\pm 4\%$.

⁷ La moyenne harmonique des coûts est obtenue par la division de la somme totale de la participation financière des communes par le nombre total d'habitants.

Commune	Montant [CHF]			Coût par habitant [CHF]	
	Budget	Comptes	Écart	Budget	Compte
Belmont-sur-Yverdon	17'020.23	14'717.55	2'302.68	42.98	37.17
Bioley-Magnoux	10'257.51	8'869.75	1'387.76	44.60	38.56
Bonvillars	22'358.77	19'333.85	3'024.92	45.72	39.54
Chamblon	24'272.02	20'988.25	3'283.77	43.42	37.55
Champagne	45'966.89	39'748.05	6'218.84	43.32	37.46
Champvent	30'511.95	26'384.00	4'127.95	43.84	37.91
Chavannes-le-Chêne	14'190.71	12'270.85	1'919.86	43.80	37.87
Chêne-Pâquier	6'383.95	5'520.25	863.70	44.33	38.34
Cheseaux-Noréaz	32'699.52	28'275.60	4'423.92	44.13	38.16
Concise	43'448.26	37'570.15	5'878.11	43.40	37.53
Corcelles-près-Concise	18'273.64	15'801.40	2'472.24	43.61	37.71
Cronay	17'300.05	14'959.55	2'340.50	44.02	38.07
Cuarny	10'337.80	8'939.20	1'398.60	44.18	38.20
Démoret	7'179.92	6'208.55	971.37	45.44	39.29
Donneloye	36'099.15	31'215.30	4'883.85	43.55	37.65
Épendes	16'949.33	14'656.25	2'293.08	43.68	37.77
Fiez	19'455.52	16'823.40	2'632.12	43.14	37.30
Fontaines-sur-Grandson	9'650.95	8'345.25	1'305.70	44.07	38.11
Giez	18'267.97	15'796.50	2'471.47	44.13	38.16
Grandson	145'005.69	125'387.90	19'617.79	43.21	37.36
Method	28'344.55	24'509.80	3'834.75	43.54	37.65
Molondin	11'207.03	9'690.85	1'516.18	44.47	38.46
Montagny-près-Yverdon	35'532.39	30'725.20	4'807.19	48.21	41.69
Mutrux	6'490.21	5'612.15	878.06	43.56	37.67
Novalles	4'385.30	3'792.00	593.30	44.30	38.30
Onnens	22'973.04	19'865.00	3'108.04	45.49	39.34
Orges	14'802.29	12'799.70	2'002.59	43.16	37.32
Pomy	34'851.78	30'136.70	4'715.08	43.40	37.53
Provence	17'915.74	15'491.90	2'423.84	45.70	39.52
Rovray	9'001.96	7'784.10	1'217.86	44.13	38.16
Suchy	28'240.15	24'419.55	3'820.60	43.05	37.22
Suscévoz	8'928.58	7'720.65	1'207.93	43.77	37.85
Treycovagnes	20'495.48	17'722.65	2'772.83	42.26	36.54
Ursins	10'344.67	8'945.15	1'399.52	43.47	37.58
Valeyres-sous-Montagny	30'229.01	26'139.35	4'089.66	42.34	36.61
Valeyres-sous-Ursins	10'396.10	8'989.60	1'406.50	43.14	37.30
Villars-Épeney	4'449.01	3'847.10	601.91	44.05	38.09
Vugelles-La Mothe	6'029.62	5'213.90	815.72	43.69	37.78
Yverdon-les-Bains	1'565'622.52	1'394'370.90	171'251.62	52.22	46.51
Yvonand	147'730.73	127'744.25	19'986.48	42.61	36.85
TOTAUX	2'563'600.00	2'257'332.10	306'267.90		
MOYENNE HARMONIQUE⁸				42.82	37.03

⁸ Calculée en tenant compte de la participation spéciale d'Yverdon-les-Bains. CHF 48.50 et 42.70 respectivement en ignorant la participation spéciale.



8.9 BILAN AU 31.12.2022

ACTIF		31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
10	Disponibilités	2'173'415.79	1'973'398.70	1'908'555.28
101650	Compte postal	2'173'415.79	1'973'398.70	1'908'555.28
11	Débiteurs	294'266.39	422'796.41	340'551.39
115650	Compte collectif débiteurs	294'266.39	422'796.41	340'551.39
13	Actifs transitoires	-	-	-61.56
138650	Transferts de fonds	-	-	-51.55
139650	Actifs transitoires	-	-	-10.01
TOTAL DES ACTIFS		2'467'682.18	2'396'195.11	2'249'045.11

PASSIF		31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
20	Créanciers	-1'254'115.05	-1'285'567.18	-1'269'168.73
200650	Compte collectif fournisseurs	-1'254'115.05	-1'285'567.18	-1'268'493.28
200652	Sommes à restituer & rejets BVR	-	-	-675.45
23	Engagements envers des propres établissements et fonds spéciaux	-	-	-41'370.35
234201	Provision pour débiteur douteux	-	-	-41'370.35
25	Passifs transitoires	-478'258.60	-466'319.40	-374'826.70
259650	Passifs transitoires	-478'258.60	-466'319.40	-374'826.70
28	Financements spéciaux	-735'308.53	-644'308.53	-563'679.33
281650	Fonds de renouvellement SDIS	-735'308.53	-644'308.53	-563'679.33
TOTAL DES PASSIFS		-2'467'682.18	-2'396'195.11	-2'249'045.11

10 Disponibilités

Il s'agit des liquidités présentes sur le compte postal du SDIS NV.

11 Débiteurs

Il s'agit des factures qui n'étaient pas encore encaissées au 31.12.2022. Il est possible de séparer les montants selon les catégories suivantes :

11 Débiteurs	Montants	%
Participation financière des communes membres	226'566.30	77.0
Factures d'interventions	53'765.75	18.3
Factures de locations et autres prestations	13'934.34	4.7
TOTAL	294'266.39	100

Concernant les factures échues pour interventions, il convient de noter que huit factures sont en niveau de rappel 1 et une seule facture est en niveau de rappel 2 (après 60 jours).

20 Créanciers

Concernant la position 200650 *compte collectif fournisseurs*, 91% de la somme sont dus à la participation aux charges de la Ville d'Yverdon-les-Bains (position 352100) comprenant la masse salariale des employés permanents, les prestations de l'office informatique et du Service des finances et les frais de déplacement du chef de service ainsi que le solde du compte courant de la ville. Le reste concerne les factures de fin d'année qui ont été réglées entre le 01.01 et le 24.01.2023.

25 Passifs transitoires

La position 259650 *passifs transitoires* correspond à un compte de transit pour les fournisseurs sporadiques. Le montant est généralement ramené à zéro dans les jours qui suivent l'imputation initiale. La somme correspond au versement du complément des soldes des membres du SDIS et aux factures relatives aux impôts à la source et aux charges sociales.

28 Financements spéciaux

Il s'agit là du fond de réserve (*position 381400*) destiné au renouvellement des véhicules et à l'entretien des bâtiments, réparti comme suit :

28 Fonds de renouvellement	Montants
Véhicules et matériel	295'308.53
Infrastructures	370'000.00
Infrastructures – caserne G1-II	70'000.00
TOTAL	735'308.35

8.10 CONCLUSION

Les comptes 2022 sont bien meilleurs que prévus grâce à des économies substantielles effectuées sur quelques positions budgétaires combinées à des recettes supplémentaires, notamment en ce qui concerne la facturation des interventions.

Ceci vient largement compenser les quelques dépassements sur certaines positions budgétaires. À noter qu'une seule, celle dévolue à l'entretien des véhicules et du matériel, présente un dépassement supérieur à CHF 10'000.

Les décomptes finaux provisoires, dans l'attente de la validation par le Conseil intercommunal, ont été envoyés à toutes les communes membres du SDIS en date du 24.01.2023.

La participation financière 2022 des communes est réduite de CHF 306'267.90 (11.9%), diminuant ainsi le coût moyen par habitant d'environ CHF 5.79 par rapport au budget (moyenne de CHF 37.03 par habitant dans les comptes vs. CHF 42.82 au budget).

Les finances du SDIS sont saines et permettent à nouveau d'atténuer les dépenses supplémentaires engendrées par les communes liées à la crise sanitaire, à la crise énergétique et à l'inflation galopante. Il convient toutefois de préciser que l'écart entre les comptes et le budget en 2023 risque de fortement se réduire du fait que le budget 2023 a été préparé dans un souci d'économie maximale en réduisant les marges des éventuelles recettes supplémentaires.

Si les heures du personnel de milice ont poursuivi une remontée, certes modérée, en 2022 par rapport à 2021, suite à la reprise des activités, il convient d'attirer l'attention sur les personnes les plus chargées au sein du SDIS et la capacité opérationnelle, toujours plus rare en journée la semaine et durant les vacances scolaires. La question de la survie du système de milice est toujours autant d'actualité et doit être adressée en priorité absolue, même s'il convient de reconnaître que le problème ne s'arrête pas aux frontières du SDIS NV.

10 ans de passion à votre service!

Rédigé par l'État-major du SDIS régional du Nord vaudois
à Yverdon-les-Bains en avril 2023

Impressum

© 2023 SDIS Nord vaudois - F5/6

Icônes : Delta-9

Imprimé par : atelier Kinkin, av. de Grandson 48, 1400 Yverdon-les-Bains

Distribution papier

Membres du Conseil intercommunal

Membres du Codir

Secrétariat du SDIS

Distribution électronique

Officiers, sous-officiers et sapeurs du SDIS

Public (via Internet)

SDIS régional du Nord vaudois
Rue de l'Arsenal 8
1400 Yverdon-les-Bains

T 024 423 65 95

info@sdisnv.ch



SVIS

NORD VAUDOIS

INCENDIE ET SECOURS

TONNE-POMPE
2000 L

122



Belmont-sur-Yverdon



Bioley-Magnoux



Bonvillars



Chamblon



Champagne



Champvent



Chavannes-le-Chêne



Chêne-Pâquier



Cheseaux-Noréaz



Concise



Corcelles-près-Concise



Cronay



Cuarny



Démoret



Donneloye



Épendes



Fiez



Fontaines-sur-Grandson



Giez



Grandson



Mathod



Molondin



Montagny-près-Yverdon



Mutrux



Novalles



Onnens



Orges



Pomy



Provence



Rovray



Suchy



Suscévaz



Treycovagnes



Ursins



Valeyres-sous-Montagny



Valeyres-sous-Ursins



Villars-Épeney



Vugelles-La Mothe



Yverdon-les-Bains



Yvonand